

DESSCRIPTIF

Informé, conseiller et accompagner les travailleurs handicapés demandeurs d'emploi dans leur parcours de retour à l'emploi

Deux acteurs, avec une approche partagée de l'accompagnement, au sein **d'un lieu unique d'accompagnement** pour le demandeur d'emploi **bénéficiaire de l'obligation d'emploi**

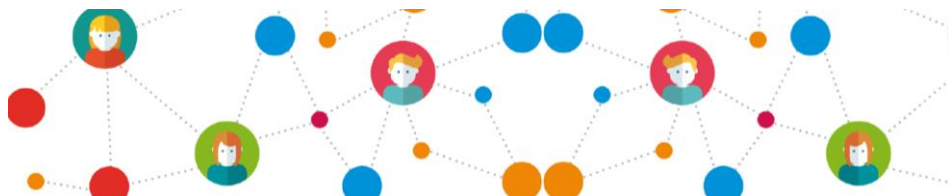


LOCALISATION(S)

- L'ensemble des agences Pôle Emploi du département
- Cap Emploi 45 : 4 impasse Monbary 45140 Ormes

OFFRE DE SERVICE COMMUNE ET INTEGREE

- L'offre de service à destination des demandeurs d'emploi en situation de handicap est proposée dès l'Entretien de Situation (inscription ou réinscription) avec un diagnostic qui prend en compte **l'incidence du handicap sur le projet professionnel** autour de 4 dimensions :
 - ✓ l'autonomie dans les démarches de recherche d'emploi
 - ✓ la proximité du marché du travail
 - ✓ les besoins liés à la **compensation**
 - ✓ les besoins liés au **rétablissement**
- Lorsque le conseiller Pôle emploi souhaite sécuriser son **analyse des besoins** liés à la situation de handicap de la personne, il peut mobiliser un diagnostic croisé. Ce diagnostic est réalisé par un **conseiller Cap emploi** qui vient **compléter le diagnostic initial** sur les besoins liés à la compensation et les besoins liés au rétablissement.
- A l'issue du **diagnostic croisé**, le conseiller Cap emploi oriente le demandeur d'emploi en situation de handicap vers la modalité de suivi ou d'accompagnement qui répond à ses besoins.
- Tout au long du parcours du demandeur d'emploi, le conseiller mobilise l'offre de service commune et intégrée de Pôle emploi et Cap emploi : **ateliers, prestations internes et externes** de droit commun et/ou spécifiques « travailleur handicapé », en synergie avec **les conseillers à dominante entreprise**, et avec la possibilité d'un appui du **psychologue du travail** pour clarifier des problématiques d'accès à l'emploi.
- Lorsqu'il reprend un emploi, le demandeur en situation de handicap peut avoir besoin d'un appui particulier, notamment pour compenser l'incidence de sa situation de handicap. A ce titre, une attention particulière doit être apportée à sa **période d'intégration en entreprise**. Lorsqu'il en identifie le besoin, le conseiller Pôle emploi sollicite le conseiller Cap emploi qui peut **accompagner** le demandeur d'emploi jusqu'à son **retour à l'emploi durable**.



LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Afin de faciliter le retour à l'emploi, Pôle emploi et Cap Emploi adaptent leurs offres de services aux besoins des demandeurs d'emploi en termes de fréquence des contacts et de la nature du suivi. Les prestations se déclinent selon les modalités d'intervention suivantes :



- L'accompagnement renforcé : s'adresse aux demandeurs d'emploi **plus éloignés du marché de l'emploi**, qui ont besoin d'être **fortement accompagnés par leur conseiller** référent, notamment à travers des contacts fréquents dont le rythme et le contenu répondent au besoin du demandeur. Modalité adaptée si le demandeur d'emploi en situation de handicap est **peu autonome** dans sa recherche d'emploi et **éloigné de l'emploi**, avec un **besoin lié au rétablissement faible**.
- L'accompagnement guidé : s'adresse au **demandeur d'emploi dont le profil est plutôt adapté au marché de l'emploi**, qui a **besoin d'un appui régulier** par leur conseiller référent dans la recherche d'emploi ou pour une mobilité professionnelle, notamment à travers des **contacts dont la nature, les modalités et la fréquence sont personnalisées**. Cette modalité est adaptée si le demandeur d'emploi en situation de handicap est **assez autonome** dans sa recherche d'emploi et a un **besoin lié au rétablissement faible**.
- Le suivi et appui à la recherche d'emploi : s'adresse aux **demandeurs d'emploi les plus proches du marché de l'emploi** et dont l'autonomie dans la recherche d'emploi est la plus grande, avec un **besoin lié au rétablissement faible pour les personnes en situation de handicap**. Cette modalité propose un suivi **plus collectif et plus digital**.
- L'accompagnement global : Il s'agit d'un **accompagnement personnalisé et intensif**, réalisé par un binôme constitué d'un **conseiller Pôle emploi dédié et d'un travailleur social**. Modalité adaptée si le demandeur d'emploi en situation de handicap rencontre des **contraintes socio-professionnelles** prégnantes.
- L'accompagnement Expert Handicap : à destination des personnes les plus éloignées de l'emploi, du fait d'un **besoin d'accompagnement à l'acceptation du handicap et d'un besoin fort en compensation du handicap** – cet accompagnement est assuré par le conseiller Cap Emploi.



Qui contacter ?

Pôle Emploi : pole-emploi.fr

Cap Emploi : infos@capemploi45.net



Pour aller plus loin...

<https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

On est là pour vous ! #25 - L'accompagnement des candidats en situation de handicap

<https://www.capemploi-45.com/>